CODEV du Gard rhodanien

Commission espace communautaire

du 14 juin 2023 à 18 heures

salle de réunion Office des entreprises

Présents :

Jean-Yves CHEMIN, Vice-président
Martine DELAUNAY, Secrétaire générale
Anne BARBUSSE, Violette BOUZON, Joëlle CHARPAIL, Bertrand PHILIPPE
Excusés : Dominique GRIOTTO, Anne-Marie ROUQUAIROL
Absents : Ariane ROGER, Julie DELPUGET, Marlène SCHMITT

Avec la participation de :

Yoann RAPPENEAU, directeur du pôle Attractivité et aménagement, arrivé début avril
Arnaud JULLIEN, chef de projet au service des mobilités, alternant en Master 2 urbanisme à Grenoble

Le schéma d'itinéraires cyclables, présenté en conférence des maires le 13 juin, est présenté et commenté. *Voir document joint en annexe.*

La commission relève la qualité du travail fourni. Cette présentation permet d'entrer plus concrètement dans les futurs aménagements qui n'avaient pas été étudiés et par conséquence inclus dans le Plan de Mobilité Simplifié.

Sur la base de ce premier document de travail, la commission mobilité émet les remarques et propositions suivantes :

La présentation et le schéma s'appuie à plusieurs reprises sur les boucles de cyclotourisme existantes et à créer. Ces boucles sont orientées « cyclotourisme » et ne répondent pas du tout aux mêmes objectifs que les itinéraires orientés « déplacements du quotidien ».
Ces boucles sont très intéressantes à développer, car elles répondent à un besoin et sont également de nature à développer le tourisme et à favoriser l'utilisation du vélo par apprentissage du loisir vers l'utilitaire. Néanmoins, les boucles actuelles ne sont que partiellement compatibles avec un usage quotidien compte tenu de l'absence de sécurisation sur la majorité de leur parcours (ex : route dans la Valbonne, route entre Goudargues et La Roque sur Cèze, une partie de la boucle Vigneronne...). Il est recommandé de clairement distinguer les 2 usages, et de n'intégrer les parties de ces boucles au schéma mobilité, que lorsque les aménagements actuels (ou les futurs envisagés) permettront de proposer des aménagements sécurisés.
Le schéma proposé s'appuie fortement sur des voies secondaires et n'utilise pratiquement pas les routes départementales. Si cette option est une bonne stratégie pour réaliser des aménagements à court terme, il semble indispensable d'identifier dès à présent les routes départementales qu'il serait nécessaire d'aménager à court, moyen ou long terme.

Concernant la vallée de la Cèze, il semble indispensable d'identifier la D980 comme axe principal. L'aménagement dans la vallée de la Cèze pourrait ainsi être composé :

- de la D980, comme axe principal, qui pourrait être réalisé à plus long terme, car plus coûteux ;
- les autres aménagements comme axes secondaires, tels qu'identifiés dans la présentation. Ces aménagements pourraient être réalisés à court terme.

Concernant la liaison Bagnols => Alès, il semble nécessaire de définir la D6 comme un axe principal ou secondaire, ceci afin de permettre son aménagement à long terme par le département.

Un axe principal devrait être identifié le long de la nationale entre le futur PEM de l'Ardoise et Marcoule (à minima jusqu'au lieudit « font d'Asputes », qui permet de traverser la Cèze et de rejoindre Marcoule via Codolet ou la digue de la Cèze.

La liaison Orsan / Marcoule devrait être une des priorités de l'aménagement, compte tenu du potentiel report voiture => vélo qu'elle pourrait générer.

Concernant la liaison entre le pont de Caderousse et Marcoule, l'itinéraire identifié est un chemin passant par Codolet. Cet itinéraire est adapté dans un objectif tourisme. Comme pour les remarques précédentes, il semblerait nécessaire de distinguer :

- un aménagement principal qui utiliserait la digue
- un aménagement secondaire, qui pourrait être mis en place à court terme et empruntant l'itinéraire proposé.

Autres remarques diverses :

- Réfléchir aux trajets domicile-collège.
- Bien différencier les itinéraires du quotidien et les boucles cyclo touristiques.
- Bus de Marcoule : possibilité d'utilisation étendue à tous les publics de travailleurs du site
- Forfait pour utiliser une plateforme de covoiturage avec paiement par l'Agglo de tout ou partie des frais de déplacement : expérimentation sur 2024
- Communication importante à mettre en oeuvre
- Gros soucis avec le train : trop cher et pas assez d'horaires
- Le dispositif de chaussidou est mis en avant pour sécuriser certains passages délicats.

Il s'agit d'une chaussée à voie centrale banalisée qui permet de matérialiser un espace pour les cyclistes, sur des routes trop étroites pour accueillir des aménagements cyclables classiques.

En conclusion, on peut dire que les aménagements proposés dans le Schéma présenté sont actuellement au stade de l'intention de projet et nombreux. Il n'a pas été défini d'ordre de priorité ni de planning d'études et de réalisations.

Cette étape est indispensable et prioritaire pour les premiers aménagements envisagés, car en fonction de la faisabilité, ou de la non-faisabilité technico-économique, il conviendrait de définir un autre itinéraire.

Une première action concrète, à entreprendre sans délais d'études, serait d'intervenir auprès du département pour élargir la D138 entre la sortie de Chusclan et le chemin de Sausse permettant un accès direct à l'entrée de Marcoule ; l'itinéraire cyclable Bagnols-Marcoule serait ainsi le premier à être complètement aménagé, il aurait valeur d'exemple pour les réalisations à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20 heures 30.